



## 6<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BALCON EST DU VERCORS

7 ET 8 JUILLET 2017

### REGLEMENT PARTICULIER

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : mardi 30 mai

Ouverture des engagements : mardi 6 juin 2017

Clôture des engagements : lundi 26 juin 2017 (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book : A retirer au Bar Restaurant «**L'Auberge des Chasseurs**» Miribel-Lanchâtre le 2 juillet à partir de 8h00 et à la maison du Grand Veymont à Gresse en Vercors le 7 juillet 2017 à partir de 8h30

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérifications des documents et des voitures : le vendredi 7 juillet 2017 de 17h00 à 21h00 au foyer de ski de fond de Gresse en Vercors et le 7 juillet 2017 de 17h15 à 21h15 à la Maison du Grand Veymont.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 7 juillet à 20h00 Maison du Grand Veymont

Publication des équipages admis au départ le : vendredi 7 juillet à 22h00 à la Maison du Grand Veymont

Publication des heures et ordres de départ le : 7 juillet 2017 à 22h00 à la Maison du Grand Veymont

Départ de la 1<sup>ère</sup> Voiture Etape 1 : Samedi 8 juillet 2017 à 8h00

Publication des résultats reclassement calculé sur l'ES1 Hors pénalités

Départ de la 1<sup>ère</sup> Voiture Section 2 : Samedi 8 juillet 2017 à 12h17

Arrivée finale 1<sup>ère</sup> voiture Samedi 8 juillet 2017 à 17h02

Vérification finale le : Samedi 8 juillet dès l'arrivée du Rallye

Publication des résultats du rallye ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : Samedi 8 juillet 2017 à partir de 22h00 à la salle du Grand Veymont

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 6<sup>ème</sup> Rallye Régional du Balcon Est du Vercors en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Auvergne-Rhône-Alpes le 23 mars 2017 sous le numéro R15 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 305 en date du 23 mars 2017

##### *Comité d'Organisation*

Président : Jean-Luc VALLIER

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL-LANCHATRE Tél. : 06 75 63 75 25

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS Lundi

Mardi Jeudi Vendredi 13h30 -17h00 Mercredi 15h30-19h00 Permanence Lundi Mercredi Vendredi 17h à 19h00.

##### *Organisateur technique*

Nom : Jean-Luc VALLIER Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL-LANCHATRE 06 75 63 75 25

##### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Jean BERGERAND licence n°01698

Commissaires Sportifs : Isabelle FAGOT licence n°172694

Jean-Louis LAUDET licence n°06195

Directeur de Course :

Jean-François BARRET-BOISBERTRAND licence n°02025

Directeur de Course Adjoint :

Monique BERTRAND Licence n°1002

Bruno MUSELLI licence n°02403

Commissaires Techniques Resp. Moderne

Yannick MARTIN licence n°138098

Commissaires Techniques Adjointes	Sylvie DALPAOS licence n°233751 Loys BORDERON licence n°183288 Jean-Marc RANCON licence n°14085
Chargés des relations avec les concurrents :	Valérie Jeune licence n° 161099 Floréal PITARCH licence n°02729
Juge de fait	Christian GIBILY licence n°03302
Directeur d'Épreuve	Chantal PICCHIONI licence n°181121 Pierre-Alain COLOMB licence n°153833 Denis MOCELLIN licence n°03310

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye du Balcon Est du Vercors compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017 coef.2, le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation sur le site internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 7 juillet 2017 de 17h00 à 21h00 au foyer de ski de fond de Gresse en Vercors et le 7 juillet 2017 de 17h15 à 21h15 à la Maison du Grand Veymont.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Renault à Monestier de Clermont

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye du Balcon Est du Vercors doit adresser au secrétariat du rallye ASA Dauphinoise Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, exclusivement par la Poste au plus tôt le mardi 6 juin 2017 et avant le lundi 26 juin 2017 (cachet de la poste faisant foi).

Tout engagement posté avant le 6 juin 2017 sera renvoyé à l'expéditeur.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit : 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

50 % dans tous les autres cas

Les chèques seront mis en banque le mardi 27 juin 2017.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance de Gresse en Vercors.

### 4.6.P. IDENTIFICATION DES VOITURES

**4.6.1.P.** Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Balcon Est du Vercors représente un parcours de 141.10 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

ES 2/3/4 Château-Bernard	3 Passages	8.0 km
ES 1/5 Saint Michel les Portes	2 Passages	8.0 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées : **Le dimanche 2 juillet et le vendredi 7 juillet 2017 de 9h00 à 18h00.**  
Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. **Des contrôles seront effectués et des sanctions appliquées.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles orange avec une bande fluorescent écrit Commissaire de Route
- Chef de poste : Chasubles orange écrit Chef de Poste.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Primes Cumulables : Scratch, Classe – Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

### FEMININE

1 <sup>ère</sup>	300 €
2 <sup>ème</sup> (si+3partants)	180 €
3 <sup>ème</sup> (si+5partants)	120 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
- 3 Partants	150 €				
4 à 9 Partants	300 €	180 €	120 €		
10 à 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	
+ de 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	60 €

**Une coupe ou un lot à tous les équipages classés.**

**La remise des prix se déroulera le samedi 8 juillet 2017  
à la Maison du Grand Veymont à 22h00.**